



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

À une séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste qu'une personne est présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
 - a. Les membres du conseil municipal ont participé à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - b. M.R.C.
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

ÉTUDE :

- 6. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Adoption du projet de Règlement no 929-2022 modifiant le règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme
 - b. Avis de motion – Règlement no 929-2022
 - c. Adoption du projet de Règlement no 930-2022 modifiant le règlement sur les dérogations mineures
 - d. Avis de motion – Règlement no 930-2022
 - e. Adoption du projet de Règlement no 932-2022 modifiant le plan d'urbanisme
 - f. Avis de motion – Règlement no 932-2022
 - g. Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 933-2022 modifiant le règlement de zonage
 - h. 99, rue Principale – PIIA patrimoine
 - i. 191, rang des Moulanges – PIIA patrimoine
 - j. 57, rue des Pionniers – dérogation mineure
- 7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Embauche de 2 commis à la bibliothèque
 - b. Embauche d'une 3^e coordonnatrice et d'une éducatrice volante au camp de jour - saison 2022
- 8. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Modification de l'organigramme et nomination des officiers du service de sécurité incendie
- 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Acceptation provisoire du prolongement de la rue Terry-Fox et de la rue du Grenat



- b. Réception définitive du réseau de protection incendie sur la rue Laurier
- c. Octroi du contrat de pavage pour l'année 2022
- d. Mandat à Groupe Conseil CHG inc. – pistes multifonctionnelles

10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Avis de motion et présentation du Règlement d'emprunt no 931-2022
- b. Dépôt des états financiers et vérification comptable
- c. Aide financière de 500 \$ au Club FADOQ de Saint-Apollinaire
- d. Contribution financière de 1000 \$ pour les 25 ans du Canard Goulu
- e. Dépôt d'une demande d'aide financière au CPRQ

11. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion et présentation du Règlement no 928-2022
- b. Création et mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA-FAMILLE
- c. Correction d'un numéro de lot dans un acte de servitude
- d. Cession du lot 3 384 148
- e. Autorisation à vélo Québec Évènements
- f. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau
- g. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de prolongement de la piste multifonctionnelle
- h. Participation au Défi pissenlits
- i. Offre à la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière pour l'achat de l'église de Saint-Apollinaire
- j. Renouvellement des contrats de travail des employés-cadres
- k. Embauche d'un homme d'entretien spécialisé aux travaux publics

12. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

13. VARIA

- a. ...

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18809-05-2022
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18810-05-2022
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.



Salaires bruts payés - Avril	
Jean-Pierre Lamontagne	1 326.94 \$
Jonathan Moreau	3 980.82 \$
Alexandre D'Amour	1 326.94 \$
Daniel Laflamme	1 326.94 \$
Jason Bergeron	1 326.94 \$
Prescylla Bégin	1 326.94 \$
Denis Desaulniers	1 326.94 \$
Martine Couture	7 050.28 \$
Cathy Bergeron	5 709.72 \$
Martin Miller	5 007.35 \$
Renault Lepage	6 652.86 \$
Dany Lamontagne	5 871.83 \$
Membres du conseil et cadres :	42 234.50 \$
Employés de voirie et bureau :	56 738.69 \$
Service de sécurité incendie :	20 834.36 \$
Bibliothèque et brigadières :	10 490.27 \$
Personnel de la SAAQ :	9 462.41 \$
Employés centre Multifonctionnel :	10 721.92 \$
Total des salaires bruts payés pour avril 2022 :	150 482.15 \$

Comptes payés - Avril		
Kalya Roberge	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
SAAQ	Immatriculation du balai mécanique	457.71 \$
Fondation Philippe Boucher	Tournoi de golf 2022	1 235.00 \$
Habitations Jean-Guy Turcotte inc.	Remboursement de taxes	885.56 \$
Tomy Beyneix	Remboursement de taxes	471.81 \$
BTL Immobiliers inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction JP Pouliot MC inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Marlène Duchesne	Conférence à la bibliothèque	370.30 \$
Martin Lemay	Remboursement de taxes	232.18 \$
Jolène Charbonneau	L'heure du conte en pyjama à la bibliothèque	50.00 \$
Les Entreprises Bouchard et Frères	Remb. dépôt certificat de localisation et taxes	825.38 \$
Josée Martineau	Renflouement de la petite caisse	353.05 \$
Ministre du Revenu du Québec	Impôt loisirs - année 2021	36.00 \$
Maxi Forme	Achat de 10 vélos de spinning	12 072.38 \$
Emanuel Dufresne	Paie pompier (mauvais compte)	781.87 \$
SAGE inc.	Cotisation assurances collectives	8 187.92 \$
Hydro-Québec	Électricité	27 363.62 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	5 906.55 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	1 068.01 \$
Vidéotron	Téléphonie	1 221.77 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	17 839.12 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	111.56 \$
Vidéotron	Téléphonie	1 184.13 \$
Total des comptes payés pour le mois d'avril 2022 :		82 230.00 \$

Comptes à payer - Avril		
9411-3131 Québec inc.	Entente réalisation travaux relatifs aux infrastructures	135 000.00 \$
ABCP Architecture	Intégration des arts - patinoire couverte	1 250.36 \$
Groupe ABS inc.	Passerelle et piste multifonctionnelle chemin Bourret	612.25 \$
Alimentation Beauchesne	Sacs de glace	5.38 \$
Apex Expert Conseil	Réfection de la rue Principale	3 449.25 \$
Asphalte Lagacé ltée	Ebloc	2 189.99 \$
Astus inc.	Nouvelles clés pour camion et licence Astus	467.95 \$
Aubert & Marois ltée	Base de béton pour éclairage des terrains de fer et pétanque	8 191.97 \$

Procès-verbaux du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Béda Distribution	Réseau d'égout	183.91 \$
Les pièces d'équipement Bergor	Pièces pour balai Pélican	2 267.72 \$
Béton Laurier inc.	Coffre aluminium et ensemble panneaux aluminium	3 952.30 \$
Camil Bilodeau	Déneigement pour les fins de semaine	919.80 \$
Jean-Michel Blouin	Remb. de facture - URLS Chaudière-Appalaches	20.01 \$
Nathalie Breton	Remb. de frais - congrès COMBEQ	533.56 \$
Claude Breton	Habits de combat incendie temporaire pour 3 pompiers	1 950.00 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Pièces	826.18 \$
Canac	Pièces pour réseau d'aqueduc et batteries	521.86 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	432.39 \$
Les Emballages Carrousel inc.	Détergent et neutralisant	346.78 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'encre pour imprimantes	464.91 \$
C.E.R. Turmel enr.	Réparation au parc de la Maison de la Famille	87.61 \$
Citron Hygiène LP	Service EcoAire, désinfection de fixtures, élimination des déchets	992.07 \$
Rosemarie Cloutier	Aide à la bibliothèque	75.00 \$
Colbo Québec Itée	Barrière garage	355.96 \$
Les commerçants de la Chaudière	Transport de colis	88.00 \$
Communication Grenier inc.	Publication d'offres d'emplois	171.89 \$
Se@o - Constructo	Appel d'offres - construction des jeux d'eau	19.25 \$
SM Construction	Installation pétrolière au réservoir d'eau pompe à incendie	26 392.51 \$
Cordonnerie Touche-À-Tout	Veste avec bande fluorescente	68.93 \$
Manon Côté	Remb. achat de caisses de papier chez Bureau en Gros	871.29 \$
Croix-Rouge canadienne	Entente de services aux sinistrés - mai 2022 à avril 2023	1 328.21 \$
CRS Conciergerie Rive-Sud	Ménage de l'hôtel de ville, place Francoeur, centre et chalet	7 295.17 \$
Délivro	Transport de colis	476.98 \$
Déneigement Olivier	Déneigement de la patinoire	1 202.07 \$
Deschênes & Fils Itée	Coupe-tube à cliquet	157.48 \$
Develo Tech	Balises <i>Attention à nos enfants</i> et latte de remplacement	9 432.49 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P. inc.	Nouvelles piles pour les manettes des tableaux indicateurs	367.92 \$
École nationale des pompiers	Examens	2 134.15 \$
EIRS Alarme	Service de réception des alarmes, surveillance 3 mois	110.39 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	938.20 \$
ÉQIP Solutions	Services professionnels - réfection de rues	10 647.68 \$
Équipement de lavage de la Capitale	Adaptateur laiton pour laveuse	36.79 \$
Éthier Avocats	Services professionnels - récupération des TVQ	885.87 \$
Eurofins Environnement	Prélèvement des eaux usées	1 760.27 \$
Fonds des biens et des services	Normes - Ouvrages routiers	42.43 \$
Fonds d'information sur le territoire	Normes - Ouvrages routiers, tomes 2 et 3	57.65 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	234.55 \$
GDX	Agrafes pour photocopieur	418.51 \$
GDX Ventes inc.	Frais pour gestion d'impression	44.94 \$
Groupe Solutech Drains et Égouts	Vacuum	287.44 \$
Isarta inc.	Publication d'offres d'emplois	298.94 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement - secteur urbain et stationnements	111 755.71 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Acide blanchissant, savon dégraisseur, huile végétale	1 408.73 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats pour la distributrice et étui de cellulaire	129.51 \$
Laurent Lamontagne	Don pour le Relais pour la vie	100.00 \$
Marc-Olivier Laprise	Remb. achats pour la bibliothèque	104.87 \$
Jade-Isis Laroche	Activité O'Hangar	51.00 \$
Stéphane Laroche	Remboursement loisirs	230.00 \$
Lawson Products inc.	Pièces et accessoires	1 661.50 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour la bibliothèque	3 264.09 \$
Macpek inc.	Moteur de toile 12v 10 roues	489.37 \$
Maheu & Maheu	Service de gestion parasitaire puits Bois-Joly	311.13 \$
Marché Veilleux	Achats divers pour réunion	156.63 \$
Marius Garon inc.	Têtes de brosse et manche extensible	94.07 \$



Jacques Martineau	Remplacement d'une brigadière	460.08 \$
Médias Transcontinental	Journal L'Apollinairois dans le Publi-Sac	246.44 \$
Messer Lévis	Frais de location mensuels et gaz pour machine à fumée	356.27 \$
Miel & co	Affichettes personnalisées Défi Pissenlits	362.18 \$
Ministre des Finances	1 ^{er} versement pour la police	544 040.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de mai	102 937.09 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de mai	9 790.25 \$
Nordik Sports	Bougies pour moteur Honda	38.45 \$
Normand Côté	Service avec nacelle et réparer éclairage de rue	748.32 \$
Novicom Technologies inc.	Câble HDMI	40.24 \$
NVIRA - Sols et matériaux inc.	Travaux réfection rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau	15 682.60 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne télé chasseurs	241.45 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement secteur rural	73 781.52 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Pièce et désinfectant	68.15 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 601.82 \$
Produits Capital	Appel de service, poubelles, papier à main et gants	2 523.09 \$
Québec Linge	Location de tapis	308.88 \$
Réal Huot inc.	Pièces	1 925.65 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de mai	26 765.70 \$
Rehausse ton look	Réparation de pochettes pour les pompiers	69.61 \$
Résotel	Vérification des licences et vérification	442.65 \$
Roulement Techno inc.	Débroussailleuse	8 278.20 \$
Sani-Orléans inc.	Dégeler ponceaux	2 144.28 \$
Serrurier Rive-Sud inc.	Clés	71.46 \$
Simon-Yannick Plourde	Aide financière restauration patrimoniale - toiture	10 000.00 \$
Sintra inc.	Pierre concassée	515.44 \$
Sinto inc.	Distributeur de savon en pâte	34.38 \$
Maverick Small	Activité O'Hangar	51.00 \$
S-Pace Signalétique inc.	Signalisation intérieure de la caserne	2 277.37 \$
Le Groupe Sports-Inter Plus	Équipement pour le gymnase	585.78 \$
Stanley Black & Decker	Chargeur Bluetooth	232.93 \$
Stantec Expert-Conseils ltée	Étude préliminaire pour la prise d'eau au fleuve	2 298.35 \$
Stinson Équipement (Québec) inc.	Pièce pour remorque asphalte	1 540.59 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc.	Honoraires professionnels consultations générales	724.34 \$
Télé-Alarme Plus inc.	Inspection annuelle système d'alarme incendie	505.89 \$
Terminix Canada	Centre multi., salle com., chalet des loisirs, inspection travaux	697.69 \$
Service de transport adapté Lobicar	Quote-part 2022	19 923.15 \$
Turcotte (1989) inc.	Ajout d'un transmetteur différentiel de pression	4 580.60 \$
Veolia	Capteur ox. dissous, chlore	394.66 \$
Vins au féminin inc.	Soirées thématiques	2 299.50 \$
Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2022 :		1 190 209.87 \$

18811-05-2022
point no 6a

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 929-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 593-2007 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la majorité des tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats sont les mêmes depuis 14 ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 929-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18812-05-2022
point no 6b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 929-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 593-2007 et ses amendements afin d'ajouter des causes d'invalidité d'un permis de construction et de modifier les tarifs d'honoraires pour l'émission des permis et certificats.

18813-05-2022
point no 6c

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 930-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 595-2007 sur les dérogations mineures est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE le tarif pour une demande de dérogation mineure est le même depuis 1991;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 930-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18814-05-2022
point no 6d

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 930-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le Règlement numéro 595-2007 afin de modifier les frais exigés pour une demande de dérogation mineure.

18815-05-2022
point no 6e

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 932-2022 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur le plan d'urbanisme de Saint-Apollinaire numéro 589-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa planification et sa réglementation afin d'optimiser son expansion urbaine en détaillant davantage ses visées concernant les principales composantes structurantes d'aménagement et cela, tout en veillant à préserver les attraits qui caractérisent la municipalité;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 932-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18816-05-2022
point no 6f

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 932-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier le plan d'urbanisme de Saint-Apollinaire numéro 589-2007 afin d'optimiser le contrôle de l'expansion urbaine, ainsi que de préserver les attraits qui caractérisent la municipalité.

18817-05-2022
point no 6g

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 933-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a consenti à céder une partie de terrain à même le lot 6 336 236 sur la rue de l'Ancolie pour la construction d'un nouveau CPE;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone 171P afin d'y inclure ce nouveau terrain puisque la classe d'usage « garderie pour enfants » est autorisée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 933-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18818-05-2022
point no 6h

99, RUE PRINCIPALE – PIIA PATRIMOINE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-086 pour la propriété située au 99, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande afin de remplacer le recouvrement de la toiture de la galerie avant du bâtiment principal en bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QUE la propriété est située dans le noyau villageois traditionnel et que selon le répertoire du patrimoine architectural de la MRC de Lotbinière, le bâtiment principal a une faible valeur patrimoniale;

ATTENDU QU'il est recommandé que les interventions sur un bâtiment patrimonial puissent rétablir graduellement les éléments plus adaptés à l'âge et au style du bâtiment;

ATTENDU QUE l'architecte-conseil de la Municipalité a transmis un avis afin qu'une tôle à baguette soit installée sur la toiture de la galerie;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2022-086 soit autorisée conditionnellement à ce que le recouvrement de la toiture de la galerie avant soit en tôle à baguette.

Adopté à l'unanimité.

18819-05-2022
point no 6i

191, RANG DES MOULANGES – PIIA PATRIMOINE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-842 pour la propriété située au 191, rang des Moulanges;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande afin de démolir la résidence et a déposé un rapport d'une firme d'expertise en bâtiment démontrant la détérioration avancée de celle-ci;

ATTENDU QUE la résidence fait partie du répertoire du patrimoine architectural de la MRC de Lotbinière et est classée de faible valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 précise dans ses critères qu'un bâtiment ancien répertorié à la liste des bâtiments d'intérêt ne peut être démolé sauf s'il a perdu l'essentiel de sa valeur suite à un incendie ou toute autre cause naturelle ou indépendante de la volonté du propriétaire;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

ATTENDU QUE cette résidence est un bâtiment inhabité depuis plusieurs années, complémentaire à une installation d'élevage et qui ne fait pas partie d'une trame de bâtiments alignés visible de la voie publique;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée par le projet de loi 69 et impose de nouvelles responsabilités aux Municipalités en matière de démolition d'immeubles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-842 soit autorisée considérant l'état de détérioration avancée de la résidence.

Que la Municipalité transmette un avis au ministère de la Culture et des Communications, de son intention d'autoriser la démolition de cet immeuble construit avant 1940, située au 191, rang des Moulanges. La Municipalité invoque le délai de 90 jours conformément à la mesure transitoire, et comprend que le ministre peut toutefois abréger le délai prévu au moyen d'un avis.

Adopté à l'unanimité.

18820-05-2022
point no 6j

57, RUE DES PIONNIERS – DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-726 pour la propriété située au 57, rue des Pionniers;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin d'agrandir le bâtiment principal;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-009 a également été déposée afin de réduire la marge de recul avant secondaire à 5.73 mètres alors que la norme est de 6 mètres;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 13 avril 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-009 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18821-05-2022
point no 7a

EMBAUCHE DE 2 COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE les 2 commis à la bibliothèque ont remis leur démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée via Facebook et le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher 2 commis de bibliothèque, soit Elizabeth Handfield à compter du 21 avril et Vincent Pineault, à compter du 19 avril; le salaire est rétroactif à leur date d'embauche.

Le taux horaire est de 16.01 \$, à 10 heures/semaine, avec les mêmes conditions que celles de la convention collective en vigueur.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

18822-05-2022
point no 7b

EMBAUCHE D'UNE 3^E COORDONNATRICE ET D'UNE ÉDUCATRICE VOLANTE AU CAMP DE JOUR - SAISON 2022

CONSIDÉRANT QUE deux coordonnatrices sont déjà engagées et que l'engagement d'une troisième personne est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'éducatrice volante en poste l'an dernier souhaite revenir pour la saison 2022 et que son travail en 2021 a été excellent.

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Mya Montmigny à titre d'éducatrice volante et d'engager Florence Cloutier à titre de coordonnatrices du camp de jour pour la saison 2022, selon les modalités prévues au contrat; le salaire est rétroactif à leur date d'embauche.

L'horaire de travail consiste à un maximum de 40 heures par semaine, de la mi-avril à la fin août.

Le conseil municipal autorise M. Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.



18823-05-2022
point no 8a

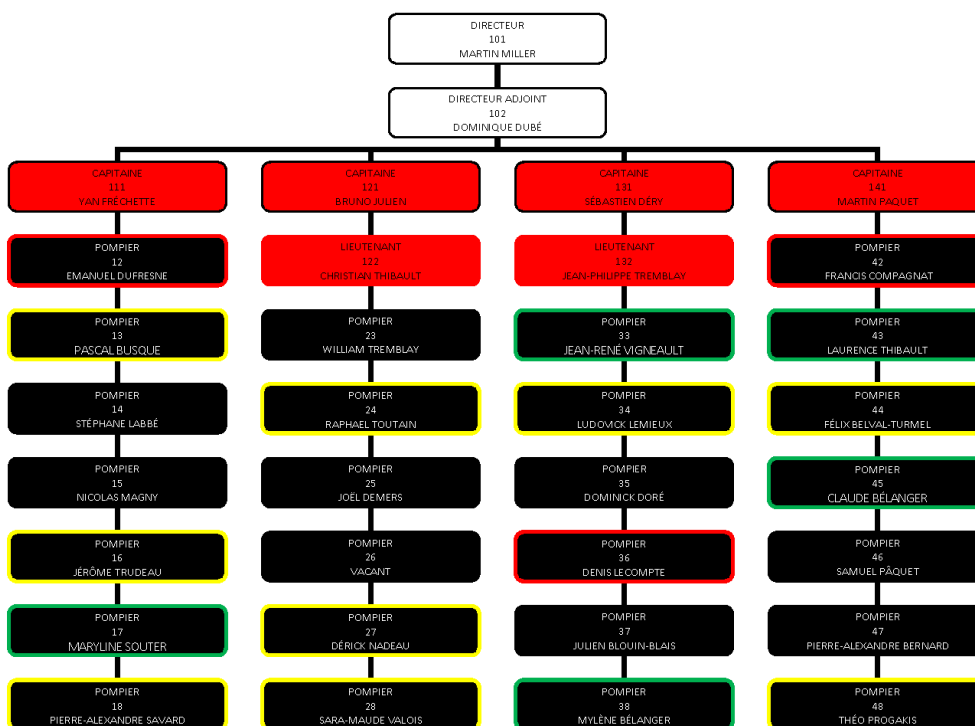
MODIFICATIONS DE L'ORGANIGRAMME ET NOMINATION DES OFFICIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la directrice générale dépose à la table du conseil la proposition d'organigramme soumis par le directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie est présentement composé de 26 pompiers, 2 lieutenants, 4 capitaines, 1 directeur adjoint et 1 directeur;

ATTENDU QU'il est important de maintenir à jour l'organigramme du service de sécurité incendie afin de bien structurer les opérations courantes du service;

ATTENDU QUE l'ensemble des officiers sont autorisés à procéder aux appels d'entraide nécessaires lors d'une intervention afin de gérer un sinistre selon les règles établies;



IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'organigramme proposé par le directeur du service de sécurité incendie et de nommer Messieurs Yan Fréchette, Bruno Julien, Sébastien Déry et Martin Paquet aux postes de capitaine, de nommer Messieurs Christian Thibault et Jean-Philippe Tremblay aux postes de lieutenant au sein du service de sécurité incendie.

Le conseil accepte également que des mesures soient prises afin de former graduellement ces pompiers afin de respecter le règlement sur la formation des pompiers au Québec dans les délais prescrits par le règlement.

Adopté à l'unanimité.

18824-05-2022
point no 9a

ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROLONGEMENT DE LA RUE TERRY-FOX ET DE LA RUE DU GRENAT

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et Paysagiste 2000 inc. pour le prolongement de la rue Terry-Fox et la rue du Grenat pour desservir 44 nouveaux terrains;

ATTENDU QUE le 28 avril 2022, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par un représentant de la firme SNC-Lavalin pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie;



ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections ou inachevés en référence au projet numéro 668 247;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le prolongement de la rue Terry-Fox et de la rue du Grenat, soit le lot projeté 6 414 453 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues qui seront cédées à la Municipalité par Paysagiste 2000 inc. sont considérées comme publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

18825-05-2022
point no 9b

RÉCEPTION DÉFINITIVE DU RÉSEAU DE PROTECTION INCENDIE SUR LA RUE LAURIER

ATTENDU QUE le 21 octobre 2021, la Municipalité a signé un protocole d'entente avec la compagnie 9411-3131 Québec inc. pour la mise en place d'un réseau de protection incendie sur la rue Laurier;

ATTENDU QUE l'avis de réception définitive des ouvrages a été transmis par l'ingénieur Iohann Langevin, le 13 avril 2022;

ATTENDU QUE la quittance partielle de l'entrepreneur général et la renonciation à l'hypothèque légale ont été reçues le 19 avril 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à payer la somme de 135 000 \$ dans ce projet dont les coûts réels sont de 365 628.10 \$ taxes incluses, mis à part les travaux de remise en état des lieux;

ATTENDU QUE le coût du projet de construction de cette nouvelle entreprise est évalué à 7 millions de dollars et que de nouveaux emplois ont été créés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession définitive du réseau de protection incendie sur la rue Laurier tel que recommandé par l'ingénieur Iohann Langevin.

D'accepter toutes les clauses du protocole d'entente signé le 21 octobre 2021.

De payer la somme de 135 000 \$ à la compagnie 9411-3131 Québec inc. Cette somme sera prélevée à même le surplus accumulé de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

18826-05-2022
point no 9c

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2022

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Construction B.M.L., division de Sintra inc.	704 452.05 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	735 144.12 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	829 068.37 \$
Eurovia Québec Construction inc..	915 504.07 \$



IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Construction B.M.L., division de Sintra inc., pour la somme de 704 452.05 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux du rang Saint-Lazare et la route du Bois de l'Ail, au montant estimé avant taxes à 190 073.25 \$, soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés aux carrières/sablières.

Adopté à l'unanimité.

18827-05-2022
point no 9d

MANDAT À GROUPE CONSEIL CHG INC. – PISTE MULTIFONCTIONNELLE

ATTENDU QUE la Municipalité procédera aux travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Principale, entre la rue Demers et la rue Terry-Fox;

ATTENDU QUE les plans qui ont été conçus en 2019 doivent être révisés à la suite de nouvelles normes de procédures et d'ajout de murets;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme CHG Groupe Conseil inc. pour les services professionnels en ingénierie afin d'effectuer la modification des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur la rue Principale, entre la rue Demers et la rue Terry-Fox;

Le montant de l'offre de services est de 20 900 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

18828-05-2022
point no 10a

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 931-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Daniel Laflamme, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement d'emprunt décrétant les travaux de réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

18829-05-2022
point no 10b

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU QUE la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2021 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.



**ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	Budget 2021	Réel	
		2021	2020
Revenus			
Taxes	8 226 523	8 552 368	8 205 602
Paiements tenant lieu de taxes	103 661	94 928	118 064
Transferts	714 266	538 929	1 023 623
Services rendus	596 846	704 154	745 824
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	654 000	952 345	658 509
Autres	181 000	215 716	27 064
	10 476 296	11 058 440	10 778 686
Investissements			
		704 237	1 811 878
	10 476 296	11 762 677	12 590 564
Dépenses			
Administration générale	1 397 622	1 344 840	1 364 110
Sécurité publique	1 669 429	1 738 527	1 563 548
Transport	1 946 294	1 752 875	1 834 033
Hygiène du milieu	1 760 697	1 529 055	1 460 260
Santé et bien-être	14 000	11 930	13 136
Aménagement, urbanisme et développement	632 408	624 678	527 588
Loisirs et culture	1 245 811	1 174 074	1 397 331
Frais de financement	252 999	243 845	273 037
Amortissement	1 931 334	2 235 171	2 027 073
	10 850 594	10 654 995	10 460 116
Excédent (déficit) de l'exercice	(374 298)	1 107 682	2 130 448
Moins : revenus d'investissement		(704 237)	(1 811 878)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(374 298)	403 445	318 570
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement (immobilisations)	1 931 334	2 235 171	2 027 073
Produits de cession			28 304
Remboursement de la dette à long terme	(710 644)	(589 200)	(1 382 400)
Affectations			
Activités d'investissement	(848 892)	(841 800)	(454 261)
Excédent (déficit) accumulé		36 708	466 136
Réserves financières et fonds réservés			798 232
Autres éléments de conciliation	2 500	2 500	2 500
	374 298	843 379	1 485 584
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0	1 246 824	1 804 154

Adopté à l'unanimité.

18830-05-2022
point no 10c

AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CLUB FADOQ DE SAINT-APOLLINAIRE

ATTENDU QU'une demande d'aide financière du Club FADOQ les Alouettes de Saint-Apollinaire a été reçue;

ATTENDU QUE le Club FADOQ les Alouettes de Saint-Apollinaire fêtera son 50^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière consiste à leur accorder une somme pour souligner cet accomplissement, soit par un souper ou une soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer au Club FADOQ les Alouettes de Saint-Apollinaire, une contribution financière de 500 \$ pour l'organisation de la soirée pour souligner les 50 ans de cet organisme.

Adopté à l'unanimité.



18831-05-2022
point no 10d

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 1000 \$ POUR LES 25 ANS DU CANARD GOULU

ATTENDU QUE le 14 juin prochain se tiendra un souper-bénéfice au profit de la Fondation Philippe Boucher, pour les 25 ans du Canard Goulu;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation à participer à cet anniversaire en devenant partenaire du souper-bénéfice;

ATTENDU QUE le Canard Goulu désire remettre un montant de 25 000 \$ à la Fondation Philippe Boucher, qui vient en aide aux enfants défavorisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer financièrement à ce souper-bénéfice par le biais d'un achat d'une visibilité Argent, au coût de 1000 \$.

Adopté à l'unanimité.

18832-05-2022
point no 10e

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière a informé la Municipalité de son incapacité à demeurer propriétaire de l'église de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté de travailler à élaborer un projet qui permettrait de donner une deuxième vie à ce bâtiment patrimonial, situé au cœur du village;

ATTENDU QUE le projet a été communiqué à la population par le biais d'un document explicatif envoyé par la poste le 2 mars 2022 et qu'une séance d'information publique s'est tenue le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer à la Fabrique Saint-Élisabeth-de-Lotbinière, une offre d'achat conditionnelle à l'obtention de subventions nécessaires à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire transmette au Conseil du Patrimoine religieux du Québec (CPRQ) une demande d'aide financière dans le cadre du projet « Transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture ». La demande de subvention au CPRQ représente 50 % de cette évaluation (coût net) et la contribution de la Municipalité sera de 50 % minimum, tout dépassement de cout étant à la charge de la Municipalité.

Que la Municipalité envisage d'autres sources de financement telles qu'un règlement d'emprunt, financement populaire et autres subventions applicables au projet.

Que le maire Jonathan Moreau soit autorisé à signer cette demande d'aide pour et au nom de la Municipalité et à représenter la Municipalité au sujet de ce projet et de la demande d'aide auprès du CPRQ.

Adopté à l'unanimité.

18833-05-2022
point no 11a

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 928-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement no 853-2018 relatif au traitement des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



18834-05-2022
point no 11b

CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA-FAMILLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a complété la démarche de mise à jour de sa politique familiale et l'accréditation de Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QU'un plan d'action en faveur des familles et des aînés a été élaboré dans le cadre de la mise à jour;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire que la mise en œuvre de ce plan d'action soit une réussite;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire confie à un comité de suivi la responsabilité de suivre et de soutenir la réalisation du plan d'action;

ATTENDU QUE le responsable des questions familles et aînés fera un suivi régulier auprès de son conseil municipal sur l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les personnes suivantes forment le comité de suivi :

- Monsieur Jason Bergeron, conseiller no 3
- Madame Monique Defoy, représentante des aînés
- Monsieur Souleymane Dieng, représentant des familles

Que ce comité soit nommé pour effectuer le suivi du plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

18835-05-2022
point no 11c

CORRECTION D'UN NUMÉRO DE LOT DANS UN ACTE DE SERVITUDE

ATTENDU QUE le 19 janvier 2017, devant Me Véronique Laroche, notaire, la Municipalité a échangé et vendu des parcelles de terrain qui forment aujourd'hui le lot 5 991 725 du cadastre du Québec, au 77, rue des Vignes;

ATTENDU QU'une servitude de stationnement a été enregistrée en même temps que la vente du terrain pour permettre que les employés de la garderie, située sur la rue des Vignes, puissent utiliser 5 cases de stationnement à même le terrain de la Municipalité au 80, rue des Vignes;

ATTENDU QUE le numéro de lot dans la désignation du fonds servant dans l'acte de vente et de servitude n'est pas le bon et affecte une autre propriété non concernée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'annuler la servitude de stationnement qui affecte le lot 3 688 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et de le remplacer par un autre acte établissant exactement la même servitude aux mêmes conditions, mais affectant le lot 6 249 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et appartenant à la Municipalité de Saint-Apollinaire.

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à la correction de cette servitude de stationnement.

Adopté à l'unanimité.



18836-05-2022
point no 11d

CESSION DU LOT 3 384 148

ATTENDU QUE la compagnie Gestion V.J.R. inc. est propriétaire du lot 3 384 148, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sur la rue Chaîné;

ATTENDU QUE les actionnaires souhaitent fermer définitivement la compagnie;

ATTENDU QUE Gestion V.J. R. inc. offre de céder gratuitement ce terrain d'une superficie de 331.6 mètres carrés à la Municipalité, pour l'établissement de parcs et maintien d'espace naturel dans une future phase de développement de la compagnie 9262-5961 Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession du lot 3 384 148, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, par Gestion V.J.R inc. conditionnellement à ce que la compagnie 9262-5961 Québec inc. s'engage par acte notarié, à céder ledit terrain à la Municipalité dans sa prochaine phase de développement, en vertu de l'article 3.2.3 du Règlement de lotissement numéro 591-2007.

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette cession de terrain.

Les frais de notaire sont à la charge de Gestion V.J.R inc. et de 9262-5961 Québec inc.

Adopté à l'unanimité.

18837-05-2022
point no 11e

AUTORISATION À VÉLO QUÉBEC ÉVÈNEMENTS

ATTENDU QUE le Grand tour, une randonnée cyclotouristique à rues ouvertes organisée par Vélo Québec Évènements, passera par la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Grand tour est un évènement d'une durée de 7 jours, regroupant 1500 cyclistes sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus à Sainte-Croix;

ATTENDU QUE Vélo Québec encourage l'utilisation du vélo afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens;

ATTENDU QUE les organisateurs de cette randonnée désirent obtenir une autorisation de passage pour le samedi 6 août 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Grand tour à traverser la municipalité de Saint-Apollinaire lors de son évènement du 6 août prochain.

De leur fournir les documents nécessaires pour le bon fonctionnement de cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

18838-05-2022
point no 11f

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES RUES INDUSTRIELLE, MASSE, PRINCIPALE ET ROUSSEAU

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour l'exécution des travaux qui auront lieu sur les rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau.

Adopté à l'unanimité.

18839-05-2022
point no 11g

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE
PROLONGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de prolongement de la piste multifonctionnelle en bordure de la rue Principale, de la rue Demers à la rue Terry-Fox;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour l'exécution des travaux de prolongement de la piste multifonctionnelle en bordure de la rue Principale, de la rue Demers à la rue Terry-Fox.

Adopté à l'unanimité.

18840-05-2022
point no 11h

PARTICIPATION AU DÉFI PISSENLITS

ATTENDU QUE le Défi pissenlits en est à sa 2^e édition;

ATTENDU QUE le Défi pissenlits est un mouvement qui a pour but de sensibiliser la population à l'apport vital des abeilles et des insectes pollinisateurs à notre société durant tout le mois de mai;

ATTENDU QUE le Défi pissenlits consiste à retarder la tonte des pelouses en mai pour permettre aux pollinisateurs, dont les abeilles, d'avoir accès à une nourriture plus abondante;

ATTENDU QU'après un rude hiver sous la neige, les insectes pollinisateurs profiteront de tous ces pissenlits pour reprendre des forces pour la saison de pollinisation qui commence;

ATTENDU QUE les abeilles sont en fort déclin depuis des années, entre autres en raison de l'utilisation des nombreux pesticides;

ATTENDU QUE la valeur mondiale des services écologiques et économiques fournie par les abeilles est estimée à plus de 500 milliards de dollars;

ATTENDU QU'un tiers de la production de nourriture à l'échelle mondiale dépend directement de l'activité pollinisatrice des insectes;

ATTENDU QUE plus de 30 villes à ce jour au Québec participent à ce défi, dont les villes de Québec, Stoneham, Waterloo et Deschambault-Grondines;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire emboîte le pas et participe au Défi pissenlits.

Que la Municipalité montre l'exemple en retardant la tonte de certains terrains municipaux durant le mois de mai.

Que la Municipalité incite la population à participer au Défi pissenlits sur leur terrain résidentiel. Des affichettes à planter sur le gazon sont disponibles au bureau municipal pour identifier la participation au défi. Les citoyens sont invités à venir s'en procurer une.

Adopté à l'unanimité.



18841-05-2022
point no 11i

OFFRE D'ACHAT À LA FABRIQUE SAINTE-ÉLISABETH-DE-LOTBINIÈRE POUR L'ACHAT DE L'ÉGLISE DE SAINT-APOLLINAIRE

ATTENDU QUE le projet de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture répond aux besoins présents et futurs de notre communauté;

ATTENDU QUE plusieurs sources de financement sont envisageables pour réaliser ce projet et diminuer la part municipale;

ATTENDU QUE ce projet dynamisera le noyau villageois et protégera ainsi un bâtiment patrimonial d'envergure;

ATTENDU QUE le projet a été communiqué à la population par le biais d'un document explicatif envoyé par la poste le 2 mars 2022 et qu'une séance d'information publique s'est tenue le 29 mars 2022;

ATTENDU QUE le projet est très bien accueilli par la population locale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire dépose une offre au montant de 1 \$ à la Fabrique Saint-Élisabeth-de-Lotbinière pour l'achat de l'église de Saint-Apollinaire.

Cette offre est conditionnelle à l'obtention de subventions nécessaires à la réalisation du projet de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et nom de la Municipalité, l'offre d'achat ainsi que le contrat en lien avec cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

18842-05-2022
point no 11j

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres doivent être renouvelés depuis le 1^{er} janvier 2020;

ATTENDU QUE dans le recensement canadien de 2021, Saint-Apollinaire s'est placé au 1^{er} rang québécois des municipalités ayant le plus progressé et au 4^e rang canadien, au cours des 5 dernières années;

ATTENDU QUE cette forte progression apporte son lot de projets de toutes natures;

ATTENDU QUE les projets deviennent de plus en plus complexes;

ATTENDU QUE la charge de travail s'en trouve considérablement augmentée;

ATTENDU QUE dorénavant les contrats de travail seront à durée indéterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler les contrats de travail de :

- La directrice générale
- La directrice générale adjointe
- Le directeur des travaux publics
- Le directeur des loisirs
- Le directeur du service incendie
- Le directeur de la bibliothèque

D'octroyer une augmentation de 2.5 % pour 2022, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.



18843-05-2022
point no 11k

EMBAUCHE D'UN HOMME D'ENTRETIEN SPÉCIALISÉ

ATTENDU QU'un employé du service des travaux publics a pris sa retraite et que celui-ci nécessite d'être remplacé;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée via Facebook et le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de monsieur Richard Moreau pour occuper le poste d'homme d'entretien spécialisé au service des travaux publics.

Le poste est à temps plein, 40 heures/semaine et débute le lundi 2 mai 2022.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

18844-05-2022
point no 15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 mai 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18845-05-2022
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 mai 2022 à 20 h 21.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 6 JUIN 2022